



No. 2288

La Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies présente ses compliments au Conseiller juridique des Nations Unies et, se référant à la note circulaire LA/COD/42(c) intitulée « Élection des juges de la Cour pénale internationale » du 13 septembre 2002, a l'honneur de l'informer que le Canada a décidé de présenter la candidature de l'Ambassadeur Philippe Kirsch, Q.C., au poste de juge de la Cour pénale internationale.

Vous trouverez ci-joint le curriculum vitae de l'Ambassadeur Kirsch en français et en anglais. Ce document présente les compétences qui le rendent apte à occuper le poste de juge de la Cour pénale internationale.

L'Ambassadeur Kirsch possède des compétences confirmées dans les domaines du droit international qui intéressent la Cour pénale internationale, tels que le droit humanitaire et le droit criminel internationaux. Pendant plus de vingt années, il a occupé des postes de juriste dans des domaines qui touchent au travail de la Cour. En conséquence, il a été décidé de présenter sa candidature au titre de la liste « B », conformément au paragraphe 36(5) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Il est un expert reconnu en ce qui concerne la Cour pénale internationale. Il a présidé la Commission préparatoire de 1999 à 2002 et le Comité plénier de la Conférence diplomatique de Rome de 1998. À ce titre, il connaît intimement cette instance, y compris les détails de ses instruments et mécanismes. Il a aussi rédigé de nombreux textes et articles, prononcé un grand nombre d'allocutions et accordé maintes entrevues sur la Cour, tant au Canada qu'à l'étranger.

L'Ambassadeur Kirsch possède des compétences avérées en droit humanitaire international. Il est actuellement membre du Groupe de conseillers internationaux du Comité international de la Croix-Rouge. Il a aussi été président du Comité national canadien du droit humanitaire (1998 et 1999); vice-président et président du Comité de rédaction de la 27^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1999); chef de la délégation du Canada à la première Réunion périodique des États Parties aux Conventions de Genève (1998); président du Comité de rédaction de la 26^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1995); président du Comité de rédaction de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre (1993), et des groupes de travail aux réunions préparatoires et ultérieures d'experts intergouvernementaux (1993 et 1995).

L'Ambassadeur Kirsch possède également une vaste expérience du droit criminel international, notamment en qualité de président, de 1997 à 1999, du Comité ad hoc des Nations Unies chargé

de la répression des actes de terrorisme et du Groupe de travail connexe de la Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a élaboré et adopté la Convention pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention pour la répression du financement du terrorisme, et rédigé un projet de convention pour la répression du terrorisme nucléaire. M. Kirsch a présidé en outre le Comité ad hoc des Nations Unies et le groupe de travail de la Sixième Commission qui a élaboré et adopté la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (1993 et 1994). Il a présidé les négociations sur le Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports de 1988 et la Commission plénière de la Conférence internationale sur la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, tenue en 1987. Il a été chef de la délégation canadienne au Comité ad hoc des Nations Unies chargé d'élaborer un projet de Convention internationale contre la prise d'otages, en 1979. Ces fonctions impliquaient l'étude approfondie des lois et procédures pénales, y compris les mécanismes d'extradition et de coopération entre États.

L'Ambassadeur Kirsch possède en outre des compétences étendues en droit international public en général, acquises en qualité de conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de 1994 à 1999, de conseiller juridique adjoint et de directeur général des Affaires juridiques, de 1992 à 1994, et de directeur des Opérations juridiques, de 1983 à 1988. Il a été ambassadeur et représentant permanent adjoint de la Mission du Canada auprès des Nations Unies, à New York, de 1988 à 1992, assumant également les fonctions de représentant adjoint du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il a assumé la présidence et la vice-présidence de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1982 et en 1980 respectivement. Il a représenté à plusieurs reprises le Canada auprès de la Commission, notamment de 1998 à 2001, pour rendre compte de l'état d'avancement des travaux sur les conventions contre le terrorisme et ceux de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale.

M. Kirsch est agent du Canada dans l'affaire relative à la *Licéité de l'emploi de la force* devant la Cour internationale de Justice. Il a représenté le Canada devant cette même instance dans l'affaire de la *Compétence en matière de pêcheries*. Dans les deux cas, il s'est penché sur la question de la compétence, qui sera probablement soulevée au cours des premières années d'existence de la Cour.

La carrière de l'Ambassadeur Kirsch, notamment son rôle à la présidence de nombreuses instances internationales, témoigne clairement de son impartialité, de son intégrité et de la haute considération morale dont il jouit.

Il parle couramment le français et l'anglais et possède une longue expérience de la rédaction technique et juridique dans ces deux langues. Il parle également espagnol. De plus, en tant que membre du Barreau du Québec, il connaît aussi bien la *common law* que le système de droit civil.

L'élection du premier groupe de juges aura une importance cruciale dans le succès de la Cour pénale internationale. C'est pourquoi le Canada présente la candidature de l'Ambassadeur Kirsch, car nous croyons qu'il possède l'expérience et les compétences voulues pour que cette

instance inspire confiance à la communauté internationale dès le début de ses activités.

La Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Conseiller juridique des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

New York, October 9, 2002

